

**Der Grosse Rat
des Kantons Bern**

**Le Grand Conseil
du canton de Berne**

Montag (Nachmittag), 11. Juni 2018

Juradelegation

83 2017.RRGR.696 Motion 265-2017 Güntensperger (Biel/Bienne, glp) Garantierter Regierungsratssitz für die frankophone Bevölkerung

Der Vizepräsident Hannes Zaugg-Graf übernimmt den Vorsitz.

Hannes Zaugg-Graf, Uetendorf (glp), Vizepräsident. Wir kommen zum Traktandum 83, zu einer Motion von Grossrat Güntensperger, die von Grossrat Brönnimann übernommen worden ist. Grossrat Brönnimann, Sie haben das Wort.

Thomas Brönnimann, Mittelhäusern (glp). Als Erstes möchte Ihnen die Grüsse von Nathan Güntensperger aus der zweisprachigen Stadt Biel überbringen. Es ist natürlich kein Zufall, dass er diese Motion eingereicht hat. Denn er kommt aus Biel, und dort wird das Problem, das wir mit diesem Vorstoss thematisieren, besonders manifest. Wie Sie gesehen haben, habe ich ihn, primär aus staatsrechtlicher Überzeugung bei diesem Vorstoss unterstützt. Bei diesem Vorstoss – es ist mir wichtig, dass er nicht in denselben Topf geworfen wird wie der vorangehende – geht es grundsätzlich um etwas Ähnliches wie bei dem zuvor behandelten Vorstoss, aber nicht um dasselbe. Wiederrum geht es hier um die Frage der Verhältnismässigkeit. Zuvor wollten wir im Namen der Verhältnismässigkeit etwas herunterfahren, nämlich von 12 auf 10. Und jetzt wollen wir im Namen der Verhältnismässigkeit den Adressatenkreis dieses Minderheitenschutzes in der Regierung ausweiten, damit dieser repräsentativer wird. Ich glaube, damit werde ich ein paar Stimmen mehr machen als zuvor. Ich habe gehört, wie Haşim Sancars vorrechnete, um zu zeigen, dass das nicht wichtig sei im Sinne von: diese beiden «Sitzli», einer hat einen mehr, es komme im Seeland nicht darauf an. Ich glaube, wir sind uns einig, dass es bei dem garantierten Regierungssitz um etwas mehr geht.

Wie wir alle wissen, ist es im Kanton Bern – aus meiner Sicht leider – ein wenig zum Usus geworden, die sieben Regierungssitze mehr oder weniger zwischen den zwei grossen Blöcken aufzuteilen. Die einen stellen vier Regierungsräte, die anderen stellen vier Regierungsräte. Sieben von ihnen dürfen schon als gewählt bezeichnet werden, noch bevor die Wahlen stattfinden. Der Achte ist dann meist ein Bernjurassier, und der geht leer aus, weil – Sie erinnern sich, denn es ist noch nicht so lange her – man eigentlich nur um diesen Sitz des Berner Juras kämpft. Das macht ihn zu einem ziemlich wichtigen Sitz, da gehen Sie wohl mit mir einig. Er entscheidet nämlich nicht nur, wer eine wichtige Direktion erhält, wie beispielsweise Regierungsrat Pierre Alain Schnegg mit der GEF, sondern dieser Sitz entscheidet dann meistens auch gerade über die Mehrheit in der Regierung.

Wir sind deshalb der Meinung, dass man den Adressatenkreis ausweiten müsste. Wie gehört, ist den meisten Leuten gar nicht bewusst, dass es im Kanton Bern über 100 000 Frankofone gibt. Wir haben 11 Prozent Frankofone. In der Realität können zwei Drittel von ihnen gar nie gewählt werden. Ich zum Beispiel würde gerne Grossrat Grivel in die Regierung wählen. Er würde das sicher gut machen. Jetzt sagen Sie mir vielleicht: Ja, gut, dieser kann natürlich von der FDP auch nominiert und im deutschsprachigen Kantonsteil gewählt werden. Hast du nicht gelesen, was Herr Christoph Auer geschrieben hat. Natürlich habe ich es gelesen! Aber Sie und ich, wir wissen, es wird im deutschsprachigen Kantonsteil nie ein Frankofoner gewählt. Für die frankofonen Bernjurassier ist dieser garantierte Sitz.

Peter Gasser hat eben sehr, sehr schön begrüsst: «au nom de la Députation francophone». Ich bin dann sehr gespannt, welche Begrüssung er jetzt wählt. Denn das wäre dann etwas schwierig, «au nom de la Députation francophone» zu sprechen, und vier seiner Kollegen abzusprechen, dass sie als französischsprachige Regierungsräte gewählt werden dürfen. Sie gehören doch zu einer Minderheit und wenn man sie aufteilt, sind sie noch mehr als die französischsprachigen Bernjurassier. Ich spreche hier also «au nom de la population francophone du canton de Berne». All jenen, die zuvor das Hohelied des Brückenbauer-Kantons gesungen haben, möchte ich sagen: Jetzt müssen

Sie «Lei halten». Ich kann Ihnen hier eine persönliche Bemerkung anfügen: Ich hätte null Probleme damit, dass die Frankofonen sogar zwei Sitze hätten. Même en français, pour que cela passe. Moi, personnellement, je n'aurais aucun problème si les francophones avaient 2 sièges dans le gouvernement. Mir wäre aber dann wichtig, dass es ein Wahlkreis wäre, der nicht ein faktischer Einerwahlkreis wäre, der dann über die Regierungsmehrheit entscheiden würde. Das fände ich dann nicht so demokratisch.

Was fordert die Motion? Sie fordert nichts anderes als eine angemessene Vertretung. Sie bleibt sehr offen. Hinterher wird uns dann gerade wieder vorgeworfen, wir seien nicht konkret. Wenn es denn einmal so wichtig wird, dass wir eine Volksinitiative lancieren, dann ist diese dann schnell gemacht. In der Antwort des Regierungsrats heisst es: Mit der Verfassungsänderung 1950 habe es geheissen, «dem Landesteil Jura sind im Regierungsrat zwei Sitze einzuräumen.» Wir würden dann schreiben, «der frankofonen Bevölkerung sind zwei Sitze einzuräumen». «That's it». Wir haben es bewusst offengelassen. Das wäre es vorläufig, was ich als Motionär zu sagen hatte.

Hannes Zaugg-Graf, Uetendorf (glp), Vizepräsident. Pour la Députation, le député Etienne Klopfenstein a la parole.

Etienne Klopfenstein, Corgémont (SVP). Lors de sa séance, la Députation francophone du Jura bernois et de la Bienne romande, cher ami Brönnimann, a débattu de cette motion. Les motionnaires demandent simplement de clarifier et de faire un rapport au sujet du siège garanti du Conseil-exécutif au Jura bernois. Il ne demande même pas expressément que l'ouverture soit faite, mais de faire un rapport. Ils sont d'avis que ce ne soit pas uniquement un représentant du Jura bernois qui puisse occuper ce siège de Conseiller d'Etat, actuellement attribué au Jura bernois, mais toute personne francophone du canton de Berne.

Cette proposition pose plusieurs problèmes. Premièrement, la personne représentant les francophones pourrait venir de n'importe quelle région du canton, de l'Oberland, de l'Emmental, de la ville de Berne ou de Bienne, et certainement, elle aurait beaucoup de peine à s'identifier à la région où les francophones sont les plus nombreux. Deuxièmement, il serait impossible d'organiser l'élection d'un francophone sans avoir deux urnes bien distinctes dans tous les bureaux de vote du canton, une pour les francophones, et une pour les germanophones. Le canton de Berne a deux importantes régions linguistiques, on l'a déjà entendu à plusieurs reprises ici aujourd'hui. Elles doivent être représentées équitablement. Ce n'est possible qu'avec le système actuel. Et comme l'a déjà dit mon prédécesseur, pourquoi ne pas nommer un deuxième francophone? La possibilité est là: Si un candidat qui a la mesure de le faire se met à disposition, il n'est pas impossible qu'un deuxième francophone d'ailleurs que du Jura bernois puisse être élu. Merci de soutenir le rejet de cette motion.

Hannes Zaugg-Graf, Uetendorf (glp), Vizepräsident. Pour le groupe UDC, Madame la députée Anne-Caroline Graber a la parole.

Anne-Caroline Graber, La Neuveville (SVP). Cette motion présente le seul mérite de nous faire débattre d'un thème politique fondamental, à savoir la protection institutionnelle qu'un canton bilingue doit conférer à sa minorité pour maintenir sa cohésion. Le groupe UDC refusera à l'unanimité la proposition contenue dans la motion Güntensperger, cela même sous la forme atténuée d'un postulat. Nous adhérons pleinement aux arguments qui incitent le Conseil-exécutif à recommander le rejet de cette motion. Pour nous, cette dernière doit être rejetée pour les raisons suivantes: premièrement, il est difficile, pour ne pas dire impossible dans certains cas, de déterminer avec certitude la langue maternelle d'une personne candidate au Conseil-exécutif. Que pensez, par exemple, d'un Vaudois d'origine dont les parents sont francophones, qui a fréquenté l'école primaire à Yverdon, mais qui ensuite a suivi en allemand les cours de l'école secondaire de Langnau, puis ceux d'une école professionnelle, et finalement ceux de la Haute école spécialisée bernoise? Que dire, à contrario, d'une candidate au Conseil-exécutif native d'Interlaken, qui a suivi toute sa scolarité jusqu'à la fin du gymnase chez elle, mais qui ensuite a effectué toutes ses études universitaires à Genève et à Paris?

Dans le monde actuel, caractérisé par une mobilité géographique bien plus ample qu'autrefois, de tels cas ne sont pas rares. Il est vrai que cette origine linguistique ambiguë peut également apparaître pour des candidats et des candidates du Jura bernois. Reconnaissons toutefois qu'en cas de doute, les électrices et les électeurs d'une petite région, comme celle du Jura bernois, pourraient bien plus facilement que ceux d'un canton aussi peuplé et aussi grand que celui de Berne, trancher

cette question par leur vote. La proximité entre les candidats présentant cette ambiguïté linguistique et la population joue ici un rôle très facilitateur.

Deuxièmement, les francophones de l'ensemble du canton de Berne jouissent certes de droits constitutionnels très étendus, mais ces droits ne leur sont reconnus qu'à titre individuel, et non en tant que minorité homogène, politiquement définie. Rien de tel avec le Jura bernois, qui en tant que territoire abritant une population linguistiquement substantiellement homogène, bénéficie de privilèges institutionnels garantis par la Constitution et les lois cantonales. On citera ainsi l'article 5 alinéa 1 de la Constitution bernoise qui dit ceci: «Un statut particulier est reconnu au Jura bernois que constitue la région administrative du Jura bernois. Ce statut doit lui permettre de préserver son identité, de conserver sa particularité linguistique et culturelle et de participer activement à la vie politique cantonale.» On se réfèrera à l'article 73 de notre Constitution, qui précise, en son alinéa 3, que 12 mandats de députés sont garantis au cercle électoral du Jura bernois. Citons encore l'article 73 de la loi sur le Grand Conseil, qui, en son alinéa 3, stipule que la Députation a le droit de demander le vote séparé au sujet des affaires qui concernent spécifiquement le Jura bernois ou la population francophone du cercle électoral de Bienne-Seeland.

Troisièmement, la probabilité est bien plus grande qu'un membre francophone jurassien-bernois du Conseil-exécutif soit sensible aux besoins de l'ensemble des francophones de notre canton, que celle de voir une conseillère d'Etat de Thoun, d'origine valaisanne, être particulièrement sensible aux intérêts légitimes et aux spécificités du Jura bernois. Le membre jurassien bernois du Conseil-exécutif doit absolument s'identifier au Jura bernois, tout en s'engageant pour tout le canton. L'absence de cette identification serait catastrophique pour le Jura bernois et pour notre canton.

Quatrièmement, il serait politiquement suicidaire, particulièrement dans le contexte politique qui voit le canton du Jura revendiquer sempiternellement et en recourant à la méthode gradualiste, des portions de notre territoire cantonal, de ne plus garantir au Jura bernois d'être directement représenté au sein du gouvernement cantonal. Chers et chères collègues, ne jouons pas avec le feu! Pensons aux intérêts politiques supérieurs de notre canton, refusons nettement la motion Güntensperger!

Hannes Zaugg-Graf, Uetendorf (glp), Vizepräsident. Pour le groupe PS-JS-PSA, Monsieur le député Gullotti a la parole.

Hervé Gullotti, Tramelan (SP). Le groupe PS-JS-PSA s'oppose au contenu de la présente motion. Il s'oppose à ses aspirations à étendre aux francophones vivant en dehors du Jura bernois la garantie constitutionnelle accordée aux francophones du Jura bernois. Elle vous invite à la rejeter aussi. Il s'agit d'une opposition de principe. Pour nous, le moment n'est absolument pas le bon de remettre en question ce siège au gouvernement. Il s'agit aussi d'une opposition relative à la clarté de l'objectif du motionnaire. Entre le titre de la motion, qui veut garantir ce siège à la «population francophone», et le paragraphe introductif qui invite à «préserver la situation actuelle du statut particulier du Jura bernois avec le siège qui lui est garanti au Conseil-exécutif», nous ne voyons pas vraiment où son auteur veut en venir. Nous sommes conscients que les francophones domiciliés dans ce canton vivent une réalité politique et institutionnelle variée en fonction de l'endroit où ils sont domiciliés. Nous pensons néanmoins que cette réalité n'a pas pour but de créer de l'ostracisme. Elle reflète la perception que le législateur a eue à un moment donné, et qu'il a formulée en termes légaux. Notre opposition à la motion Güntensperger n'est pas dirigée contre les francophones n'habitant pas le Jura bernois, encore moins celles et ceux de Bienne qui jouissent aussi d'un statut particulier. Dans le contexte actuel que traverse le Jura bernois, nous devons investir notre énergie non pas dans la remise en cause de l'acquis institutionnel et insinuer le doute sur la présence d'un représentant du Jura bernois dans le Conseil-exécutif, mais nous devons au contraire saluer l'inventivité législative de ce parlement qui a échafaudé cette garantie constitutionnelle, travailler à valoriser les richesses culturelles que possède ce canton et stimuler encore davantage la cohésion cantonale.

Au nom du groupe PS-JS-PSA, je vous demande donc de clairement rejeter la motion, y compris sa transformation éventuelle en postulat.

Julien Stocker, Biel/Bienne (glp). Actuellement, le Jura bernois a droit à un siège au Conseil-exécutif. Mais il ne suffit pas que la personne qui occupe ce siège habite dans le Jura bernois. Il faut encore que cette personne soit francophone. Ceci montre clairement que c'est une mesure qui permet à la population francophone de défendre ses intérêts. Mais il n'y a pas seulement des francophones dans le Jura bernois. A la ville de Bienne, par exemple, environ 40 pour cent sont des

personnes francophones, et la population du Jura bernois constitue moins que la moitié des francophones du canton de Berne. Toutefois, le siège francophone au Conseil-exécutif est sensé à représenter la population francophone. Il n'est pas du tout compréhensible qu'une personne domiciliée à Bienne ne puisse pas être élue.

Jan Gnägi, Walperswil (BDP). Die BDP kann die glp leider auch diesen Vorstoss nicht unterstützen. Es sind zwei wesentliche Punkte, die gegen die Motion sprechen. Der Regierungsrat hat sie gut dargelegt. Erstens geben wir dem Berner Jura keinen garantierten Sitz, weil man im Berner Jura französisch spricht, sondern aufgrund eines territorialen und sprachlichen Kriteriums, das historische Gründe hat. Zweitens – und das ist auch bereits erwähnt worden – ist es nicht so einfach zu sagen, wer welsch- und wer deutschsprachig ist. Das wäre eine Entscheidung, die zwingend gemacht werden müsste, wenn man den Französischsprachigen einen Sitz geben möchte. Gerade in der Stadt Biel, wo ich herkomme, kennt man den Bilinguismus. Genau dort ist das nicht einfach zu definieren. Zu welchen gehört einer, der beide Sprachen spricht? Zugegeben, ich gehe da vielleicht zu stark auf ein Detail ein. Eigentlich müssten wir eine vertiefte Debatte über unser Verhältnis zum Berner Jura und zu unseren Frankofonen im Allgemeinen führen.

Für die BDP ist wichtig, wie eine Mehrheit mit der Minderheit umgeht, wie ich bereits bei der vorangegangenen Motion kurz dargelegt habe. Allerdings ist es doch schwierig, aufgrund dieser Motion eine allgemeine Debatte zu führen. Ja, der Sitz der Bernjurassier ist ein Politikum. Ja, ab und an ist es auch mühsam mit diesem geometrischen Mittel, wenn dann das geschieht, was Grossrat Brönnimann eingangs erwähnt hat. Und ja, ich würde auch gerne einmal einen Frankofonen aus Biel wählen. Selbstverständlich würde ich auch Pierre-Yves Grivel, der jetzt gerade nicht im Saal ist, meine Stimme geben.

Aber so, wie die Motion es möchte, geht es einfach nicht. Lassen Sie uns mal weiterdenken: Woher käme diese Person dann plötzlich, wenn man die Garantie dieses Sitzes ausweiten würde? In den meisten Fällen wäre es wohl eine Person aus der Stadt Biel. Der Berner Jura wäre wieder draussen, und damit hätten wir unser nächstes staatspolitisches Problem. Ich glaube, wir werden irgendwann einmal über diesen Regierungsratssitz sprechen müssen. Für die BDP-Fraktion führt der Weg dahin nicht über diesen Vorstoss, unabhängig von der Notwendigkeit dieser Debatte. Wir lehnen ihn einstimmig ab.

Pierre-Yves Grivel, Biel/Bienne (FDP). Cette motion, comme celle d'avant, une fois de plus, sent le déjà-vu, le réchauffé. Il n'y a pas si longtemps, mon collègue Hamdaoui de la Députation avait déposé et puis retiré sa motion intitulé «Une voix pour les francophones de Bienne». Je le cite: «Je reviendrai à la charge, car la cause est juste.» Un peu d'histoire, chers collègues: le principe de la garantie d'un siège au gouvernement à la minorité linguistique remonte à 1893. En 1950, on a complété la législation cantonale qui comptait alors 9 membres à l'exécutif, et on en a donné 2 au Jura bernois. Avec la création du canton du Jura, la Constitution a été revue, et c'est logique que le chiffre a été revu à la baisse d'une unité.

D'ailleurs, chers collègues, une seule fois, en 1992, une députée de mon parti avait essayé de déplacer le siège garanti au Jura bernois aux francophones de Bienne. Ce fut un échec. Et voilà, rebelle! Cette fois-ci, ce n'est pas mon collègue Hamdaoui, mais c'est un ancien collègue des verts-libéraux de Nidau qui revient à la charge en précisant que ce siège reviendrait à un francophone «du canton de Berne»; cela veut dire pour moi «de Seehof au Col de Grimsel». Je vous laisse le droit de définir les critères d'élection et les compétences de ce francophone. J'ai des doutes. Pour toutes ces raisons, le groupe PLR vous propose de rejeter la motion, et de rejeter le postulat.

Moussia von Wattenwyl, Tramelan (Grüne). Comme on le voit ici, on a de nouveau affaire à une sensibilité régionale. Le système politique et l'histoire accordent des sièges aux représentants des régions. Chacun de nous ici représente une région, avec son identité, son histoire, ses racines, sa sensibilité, son sentiment d'appartenance à cette région, sa langue, son dialecte, ses habitudes, son mode de vie, etc. La proposition, ici, de la langue comme critère, en est une parmi d'autres. Ce critère, comme vient de le dire Pierre-Yves Grivel, est difficile à appliquer. qu'est-ce qu'un francophone dans le canton de Berne? Le canton de Berne, comme on l'a déjà dit, est un canton reconnu bilingue, parce qu'il y a deux régions avec deux langues, et surtout deux territoires distincts dont l'un est très petit.

A notre avis, cette motion n'est pas une bonne solution. C'est clair qu'il faut renforcer la voix des romands dans le canton de Berne. Mais plutôt que de donner cette mission à un seul élu ou une seule

élue, il nous paraîtrait plus positif de renforcer des instances comme par exemple le Conseil des affaires francophones (CAF) ou le Conseil du Jura bernois (CJB), ou de faire évoluer la Délégation des affaires jurassiennes en Délégation des affaires francophones. Cette manière de faire nous apparaît un meilleur moyen pour renforcer la voix de tous les francophones du canton de Berne, et c'est pour cela que les verts vous recommandent de refuser cette motion.

Tom Gerber, Reconvilier (EVP). L'intitulé de la motion paraît positif pour les francophones. Cependant, quand on lit la première phrase du développement, cela donne un autre ton: dire que le siège garanti au Jura bernois est «[...] un vestige de l'époque où les six districts du Jura appartenaient encore tous au canton de Berne [...]» est non seulement faux, mais cela pourrait montrer que la sensibilité manque définitivement à certains. Voilà pour mon petit coup de gueule.

Bref, je peux mettre cela sur une formulation un peu gauche, même si elle vient des verts-libéraux. Une majorité de notre groupe est sensible aux arguments du Conseil-exécutif, et notamment au fait que le bilinguisme cantonal repose sur deux régions linguistiques distinctes, disposant chacune d'une homogénéité linguistique élevée, comme il le dit si bien, mais dont l'une est très minoritaire par rapport à l'autre. Mais, voilà, là au milieu, il y a Bienne, et c'est là qu'il y a un peu le problème. Dans ce sens-là, une minorité de notre groupe est sensible aux arguments des motionnaires, et justement au fait que dans l'état actuel, la Bienne romande n'est pas particulièrement bien représentée, pour ne pas dire le contraire. Dans ce sens-là, une partie de notre groupe serait prête à accepter le présent texte sous forme d'un postulat.

Hannes Zaugg-Graf, Uetendorf (glp), Vizepräsident. Alors, nous continuons avec les intervenants à titre personnel. Madame la députée Dunning, vous avez la parole.

Samantha Dunning, Biel/Bienne (SP). Nous venons de largement refuser la réduction du nombre de sièges accordés au Jura bernois au Grand Conseil, motion à laquelle nous, francophones bernois, étions clairement opposés. Nous ne voulons pas nous opposer au statut particulier du Jura bernois, et nous respectons l'histoire liée à cette région. Néanmoins, il réside un certain malaise pour les francophones de Bienne, mais aussi de Berne, de Thoun et d'autres communes bernoises. Nous nous sentons inexistantes. Als nicht Bernjurassierinnen und -jurassier haben wir das Gefühl, dass wir nicht existieren. D'ailleurs, la réponse du Conseil-exécutif montre bien que le Conseil-exécutif a peu de considération pour cette population qui représente tout de même plus de la moitié de la minorité francophone dans l'ensemble du canton, Moutier y compris.

J'en viens maintenant concrètement à la motion présente. Il est vrai que le moment de s'interroger sur le siège du Jura bernois au Conseil-exécutif n'est pas le bon. Bien que le vote de Moutier soit derrière nous, le transfert n'est pas encore réglé, le Jura bernois doit se redéfinir, et le canton de Berne doit tenir ses promesses envers le Jura bernois. Cependant, la motion demande de clarifier et de décrire dans un rapport sur comment garantir une représentation équitable de l'ensemble de la population francophone au gouvernement. En bref, les motionnaires demandent une étude afin de rétablir une égalité de traitement entre les francophones du canton. Il existe un double statut de francophones dans le canton de Berne: les francophones du Jura bernois et les francophones hors Jura bernois, dont les droits politiques sont davantage restreints. Ils sont restreints, puisqu'il est quasiment impossible d'accéder au Conseil-exécutif en tant que francophone hors Jura bernois, si on ne fait pas partie d'un grand parti, si on n'a pas les moyens de se faire connaître dans l'ensemble du canton, et si on n'est pas parfaitement bilingue.

J'espérais que le Conseil-exécutif reconnaisse la problématique à laquelle sont confrontés les francophones hors Jura bernois, et soit prêt à tenter de trouver une solution. Je suis extrêmement déçue de sa réponse, car elle soulève uniquement les problèmes inhérents à l'ouverture du siège du Jura bernois à l'ensemble des francophones, sans même relever que la situation actuelle est problématique pour les francophones hors Jura bernois. Bien sûr que cette ouverture pose quelques problèmes en termes de mise en application. Mais c'est justement la raison pour laquelle il convient d'étudier scrupuleusement cette question. Bien que le moment ne soit vraiment pas idéal, je voterai Oui à cette motion, car elle demande simplement d'étudier un éventuel élargissement du siège à l'ensemble des francophones, et je vous recommande d'en faire de même, comme signe de reconnaissance de la problématique à laquelle les francophones hors Jura bernois sont confrontés.

Mohamed Hamdaoui, Biel/Bienne (SP). Il va de soi que je vais soutenir cette proposition, vu qu'elle n'est pas tellement éloignée de celle que j'avais eu l'outrecuidance de déposer durant la

précédente législature. J'aimerais venir sur trois arguments qui ne me semblent pas totalement superflus. Le premier, on nous dit qu'il faut respecter le principe, la logique de la territorialité. Mais nous sommes un peu comme Monsieur Jourdain dans «Le bourgeois gentilhomme»: Nous sommes déjà sortis de la logique de territorialité sans nous en rendre compte, ou sans l'admettre. Un exemple: la Députation. Qui est membre de la Députation? Il y a bien sûr les élus du Jura bernois selon le principe de territorialité, mais pas tous les élus du Jura bernois. Parce que vous, Mathias Müller, vous habitez dans le Jura bernois, cela fait des années que vous êtes bien intégré dans le Jura bernois et que vous connaissez bien cette région, mais vous n'avez pas le droit d'être dans la Députation. Pourquoi? Parce que vous n'êtes pas jugé francophone, même si vous êtes parfaitement bilingue. Et dans la Députation, il y a aussi des élus de l'arrondissement de Bienne. On sort déjà de la logique de territorialité. Mais ce ne sont pas tous les députés de l'arrondissement de Bienne, parce que Christoph Grupp, Julien Stocker, Sandra Schneider et Peter Moser, sans parler de ceux de Nidau, n'ont pas le droit d'être membres de la Députation. Pourquoi? Parce qu'ils ne sont pas francophones. Mais le plus cocasse c'est que l'ex-présidente du Grand Conseil, Béatrice Struchen, était membre de la Députation, alors qu'elle habitait dans le Seeland et qu'elle parlait pratiquement toujours en allemand. Cherchez l'erreur!

Un deuxième argument nous dit: «Oui, mais si on accepte cette proposition-là, peut-être que demain, les francophones sont représentés au gouvernement par quelqu'un de Bienne – cela serait l'horreur absolue – ou bien de Berne.» Eh, il est où, le problème? Moi, je connais quelques personnes – je ne parle pas de moi, naturellement – qui sont des francophones qui habitent à Berne, qui auraient la compétence, et qui ne se lancent pas. Pourquoi? Pourtant, la plupart d'entre eux sont des natifs du Jura bernois. Ils ont déménagé à Berne pour des raisons professionnelles, mais ils connaissent parfaitement la région à laquelle ils sont parfaitement attachés, et à mon avis, ils pourraient aussi parfaitement la représenter. Je ne vois pas où est véritablement le problème.

Et puis un dernier argument qui m'exaspère: On dit: «Mais comment fera-t-on la différence entre un francophone et un alémanique?» Il ne faut pas prendre les gens pour des idiots! Rappelez-vous lorsque Pascal Couchepin avait annoncé sa démission du Conseil fédéral. Il y avait deux favoris, c'étaient Didier Burkhalter et Urs Schwaller. Urs Schwaller avait fait toute sa carrière dans un canton francophone. Il avait une carrière politique pour qu'on puisse dire qu'il était compétent. Il était parfaitement bilingue, et il paraît qu'il rêvait même parfois en français la nuit. Mais sa candidature a été plombée. Pourquoi? Parce que tout le monde savait qu'il n'était pas francophone. Il n'y a pas besoin de présenter un certificat ethnique pour montrer qu'on est francophone ou alémanique. C'est une question de bon sens. Les électeurs ne sont pas des idiots.

Bref, je ne me fais pas d'illusions, mais je vous rappelle que si par miracle, cette proposition était acceptée, il faudrait des années pour qu'elle soit réalisée, et peut-être que d'ici-là un autre miracle sera réalisé, et que le cas de Moutier soit réglé, même si pour moi, il l'est depuis une année.

Maurane Riesen, Sonceboz-Sombeval (PSA). Vous avez dans le canton de Berne 3,2 pour cent d'italophones. Pourtant, on ne va pas parler d'un canton trilingue, ou d'un conseiller d'Etat italophone. C'est le principe de territoire linguistique qui détermine le bilinguisme institutionnel, que ce soit au niveau fédéral ou cantonal. Parce que le siège réservé au Jura bernois n'est pas celui d'une langue, il est celui d'une minorité culturelle et d'un territoire entièrement francophone. Qu'importe qu'un Thunois francophone occupe un poste de Conseiller d'Etat. Dans les faits, nous serions en droit d'attendre que tous les membres de l'exécutif soient à l'aise dans les deux langues. Jamais ce siège n'a été calculé en fonction du poids démographique. Les moyens de protection d'une minorité ne doivent pas être proportionnels à la taille de la minorité, bien au contraire. Plus la minorité est menacée, plus elle devrait être protégée. Avec ce débat aujourd'hui, nous confondons deux thèmes: comment défendre les francophones et comment protéger le Jura bernois?

Je suis évidemment extrêmement sensible aux difficultés des francophones de Bienne dans leur quotidien et à leur besoin de reconnaissance accrue de la part des autorités. Mais si nous ne défendons plus les Jurassiens du canton de Berne, mais élargissons ce droit à tous les francophones, voilà ce qui nous arrivera concrètement: tout d'abord, c'est quoi un francophone? Cette option ouvre la possibilité à un alémanique maniant très bien le français de se présenter pour le siège romand. Ce serait en totale contradiction avec le principe de défense de la minorité. La situation décentralisée et l'environnement politique et médiatique spécifique au Jura bernois réduirait fortement les chances d'une personne du Jura bernois d'aspirer à ce siège. Un habitant ou une habitante francophone émanant d'une région centre telle que Bienne ou Berne serait systématiquement favorisée, ce qui porterait un grand coup sur la représentation du Jura bernois au sein de ce canton.

En 2013, ma région disait qu'elle souhaitait rester bernoise. Si elle l'a fait, c'est parce que le canton de Berne a fait certaines promesses à l'égard de la population. En premier lieu, le gouvernement et vous, vous êtes engagés à renforcer le statut particulier. Et à peine quatre ans après, vous revien-driez en arrière? Est-ce qu'affaiblir le Jura bernois maintenant ne risquerait pas de relancer la Ques-tion jurassienne, dont la résolution est tant souhaitée et se terminera avec le départ de Moutier? L'ambition de certaines personnalités politiques ne doit pas remettre en question le statut accordé au Jura bernois. Les francophones du canton de Berne et les jurassiens bernois devraient se sou-tenir mutuellement pour faire entendre leur voix plutôt que de s'attaquer aux acquis de l'autre. C'est en étant solidaires que nous nous renforcerons l'un l'autre. Le siège réservé au Jura bernois est l'un des acquis les plus importants pour ma région. Il montre l'esprit de consensus et d'ouverture qu'ont su, parfois, montrer les Bernois dans le cadre de la Question jurassienne. Je vous invite donc à refuser cette motion.

Haşim Sancar, Bern (SP). Chez moi, cela va avancer un peu doucement, pas si vite comme chez ma collègue qui vient de parler, pour vous faciliter à comprendre. Diese Motion möchte den garan-tierten Regierungsratssitz für den Berner Jura nicht mehr sprach- und ortsgebunden definieren, sondern auf die Französisch sprechende Bevölkerung des Kantons ausweiten.

Die Abstimmung in den Teilen des Berner Juras, die sich für den Anschluss an den Kanton Jura entschieden haben, spielt sicher eine Rolle. Einerseits ist eine nur sprachgebundene Abstimmung nicht realistisch, wenn nicht sogar unmöglich, da es sich um ein Merkmal handelt, dass nicht aus-schliessend und kaum, wenn überhaupt definiert werden kann. Andererseits ist der Zeitpunkt für eine solche Diskussion für die Stimmung der Bevölkerung im Berner Jura nicht gerade förderlich. Der Vorstoss riecht nach Rache und Bestrafung, beides sind schlechte Voraussetzungen für eine Politik, die integrativ wirken sollte. Solche Massnahmen würden schlechte Signale aussenden und das sollte vermieden werden.

Der garantierte Regierungsratssitz für den Berner Jura ist für die frankophone Minderheit des Kan-ton in dieser Region bestimmt und sollte so bleiben. Der Kanton tut gut daran, den Minderheiten Sorge zu tragen, sie nicht auszuschliessen, sondern zu integrieren – zum Nutzen der ganzen Be-völkerung im Kanton Bern.

Peter Gasser, Bévilard (PSA). Rassurez-vous, je ne vais pas prolonger. Je voulais quand-même juste faire le plaisir à Thomas Brönnimann d'entendre une fois encore ma voix, puisque auparavant il se languissait d'entendre ce fameux «au nom de la Députation». Cette fois-ci, c'est en mon nom personnel. Mais, rassurez-vous, Monsieur Brönnimann, lorsque je dis «au nom de la Députation», eh bien, je suis également le porte-parole, je suis le porte-voix de tous les francophones de ce can-ton. Et pourquoi puis-je être le porte-voix de tous les francophones? C'est parce-que nous avons ce statut particulier qui permet d'avoir *un* francophone. Chers biennois, si vous n'aviez pas ce statut particulier, il n'y aurait aucun francophone. Grâce à nous, vous êtes représentés, et je sais que vous allez me remercier pour cela. (*Heiterkeit*)

Hannes Zaugg-Graf, Uetendorf (glp), Vizepräsident. Das Wort hat der Motionär Thomas Brönni-mann.

Thomas Brönnimann, Mittelhäusern (glp). Ja, lieber Grossrat Gasser, dass Sie ein «porte paro-le» sind, davon haben Sie mich überzeugt. Aber ob Sie wirklich «le porte parole de tous les franco-phones» sind? Eher nicht. Jedenfalls haben mich viele Ihrer Kollegen aus der Jura-Delegation nicht wirklich überzeugen können.

Von der staatsrechtlichen Ebene nun zur praktischen Ebene des Anliegens: Etienne Klopfenstein hält es für ein Problem, dass man zwei Urnen aufstellen müsste. Du meine Güte! Excusez, Etienne Klopfenstein, dieses Argument kann ich nicht ernst nehmen. Pierre-Yves Grivel hat einen Bezug zur Motion Hamdaoui (*M 024-2017*). Das ist nicht dasselbe! Cette motion touche tous les francophones. Das ist ein wichtiger, kleiner Unterschied. Ein grosses «Unterschiedli».

Für viele Sprecher ist es ein grosses Thema gewesen, wie man herausfinden solle, wer bilingue sei. Also das kann ich Ihnen sagen: Ich habe herausgefunden, dass Anne Speiser bilingue ist. Kollega Müller da vorne ist es, glaube ich, auch. Ob er seinen Namen dann mit Ü-Pünktchen schreibt, oder nur mit «ue», ist für mich nicht entscheidend. Sprechen Sie mir Ihren Kollegen, dann finden Sie es sofort heraus, wer bilingue ist. Ich sehe ohnehin absolut kein Problem darin, wenn wir plötzlich noch einen Regierungsrat hätten, der bilingue ist. Das wäre für mich super!

Im Bereich der «détection de la langue française» habe ich auch die Argumentation des Regierungsrats sehr, sehr abenteuerlich gefunden. Er hat überhaupt kein Problem, innerhalb des Berner Juras herauszufinden, wer ein deutschsprachiger Bernjurassier ist und deswegen nicht gewählt werden kann. Für mich ist das der Widerspruch der Widersprüche. Ce sont plutôt des prétextes que des arguments, Anne-Caroline Graber. Das möchte ich Ihnen noch mitgeben.

Ich weiss nicht, was Sie für ein Problem damit haben, wenn ein Neuchâtelais, ein Vaudois oder ein Romand, der in Bern arbeitet, vielleicht beim Bund oder weiss nicht wo, plötzlich kandidieren könnte. Maurane Riesen, ich glaube auch nicht, dass die Kandidaten des Berner Juras dann «systématiquement discriminés» wären. Bei Ihnen hatte ich schon fast das Gefühl, Sie dächten an die nächste eigene Kandidatur. Pierre Alain Schnegg wird sicher die nächsten zehn Jahre immer wieder gewählt, wenn er wieder kandidiert. Das ist nämlich eine Folge dieses Einerwahlkreis-Systems. Jemand Neues hat gar nie eine Chance gegen einen Bisherigen. Sie haben es bemerkt: Ich rege mich fast ein wenig auf. Aber ich rege mich wieder ab, denn die Jurafrage, die in diesen beiden Vorstössen hochgewallt ist, ist für mich nicht mehr so heiss, wie sie hier im Ratssaal manchmal gekocht wird.

Ich erinnere Sie an ein praktisches Beispiel. Das ist für mich wichtig als Brückenbauer-Kanton, gemeinsame Institutionen, wie zum Beispiel die pädagogische Hochschule BEJUNE (La Haute Ecole Pédagogique BEJUNE [Berne, Jura, Neuchâtel]). Sie wissen, wer dort Rektor geworden ist, «un ex-autonomiste», nämlich Maxime Zuber. Darüber gab es hier überhaupt keine politischen Diskussionen. Er wurde gewählt, weil er der Bestqualifizierte war. Das Lämpchen blinkt, trotzdem erlaube ich mir noch un grand merci pour Samantha Dunning. Ce n'est jamais le bon moment, mais quand même, vous soutenez ma motion und jene von Nathan Güntensperger. Et un très, très grand merci à Mohamed Hamdaoui. Er hat mir auf Französisch aus dem Herzen gesprochen – ich hätte es nicht gekonnt. Et maintenant je laisse le dernier mot au conseiller d'État représentant des jurassiens bernois.

Hannes Zaugg-Graf, Uetendorf (glp), Vizepräsident. Dann muss ich ja nichts mehr sagen. Monsieur le conseiller d'État Schnegg a la parole.

Pierre Alain Schnegg, Gesundheits- und Fürsorgedirektor. J'aimerais tout d'abord réconforter Thomas Brönnimann: dans dix ans, l'heure de la retraite, aura très certainement sonné en ce qui me concerne. Cette motion demande à ce que le siège garanti au Jura bernois puisse l'être pour la population francophone du canton. Les origines de ce siège garanti au Jura bernois remontent à la Constitution cantonale du 4 juin 1893, et à son article 33. Lors de la révision totale de la Constitution cantonale, l'extension de cette garantie au district de Bienne a été discutée au sein de la Commission de la révision constitutionnelle et au Grand Conseil, et a été rejetée par le gouvernement, ladite commission, la Députation du Jura bernois et de Bienne romande, et finalement par le Grand Conseil. Les raisons qui ont motivé cette décision sont valables aussi, et aujourd'hui encore, pour son extension à tous les francophones domiciliés dans le canton. Il faut faire la distinction entre les critères applicables aux électeurs et électrices bénéficiant de la protection de la minorité, et qui participent à l'élection du candidat ou de la candidate qui occupera le siège garanti au Jura bernois, et les critères applicables au candidat ou à la candidate qui peut prétendre à ce siège garanti. La garantie accordée au Jura bernois est basée sur un critère territorial et linguistique. C'est un point particulièrement important: Berne est un canton bilingue, parce qu'il possède une région francophone et une région germanophone. Ainsi, le cercle des personnes bénéficiant du statut particulier est clairement identifiable et selon un critère dont l'application est simple et fiable. La garantie d'un siège au Conseil-exécutif aux francophones du canton de Berne présupposerait d'abord l'existence d'un statut particulier pour les francophones du canton.

Le Conseil-exécutif estime que l'ancrage dans la Constitution cantonale d'un tel statut particulier ne serait pas approprié. Le critère de la langue est peu fiable et difficilement applicable, déjà aujourd'hui dans l'arrondissement administratif bilingue de Bienne. La définition de ce qui est un ou une francophone n'est pas aisée. Un ou une ayant droit au vote ne doit pas indiquer s'il ou elle est francophone, germanophone ou italophone. Les registres électoraux retiennent uniquement la langue de correspondance, qui fixe la langue dans laquelle la commune correspond avec le citoyen ou la citoyenne. Cette donnée n'est pas suffisamment fiable pour servir de critère de distinction entre francophones ou germanophones, distinction qui aurait des incidences juridiques sur les élections. La langue de correspondance n'est actuellement déjà pas définie selon les mêmes critères dans toutes les communes germanophones de l'arrondissement administratif de Bienne. Dans la détermination du nombre de mandats au Grand Conseil garantis à la minorité francophone du

cercle électoral de Bienne-Seeland, le Conseil-exécutif se base sur les données de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Ces critères ne permettent pas un recensement individuel des ayants droit au vote. Si le système actuel était transposé à l'échelle cantonale, le comptage séparé des suffrages des francophones ne se ferait pas sur la base d'un critère territorial uniquement, comme c'est le cas pour les sièges garantis au Jura bernois. Tous les ayants droit au vote d'une même commune n'auraient donc pas la même force électorale. La voix d'un ou d'une francophone ou d'une personne bilingue qui choisit son matériel de vote en français vaudrait plus que celle d'un ou d'une germanophone habitant la même commune. Pratiquement, la tenue des élections s'en trouverait encore notablement complexifiée. Il faudrait compter séparément les voix des francophones et des germanophones. Quant à l'argument selon lequel la réglementation actuelle créerait deux catégories de jurassiens bernois, il n'est pas pertinent, car les germanophones habitant le Jura bernois ne constituent pas une minorité linguistique au sens de la Constitution cantonale. Le bilinguisme du canton de Berne n'est pas lié à la seule présence d'une minorité francophone sur son sol. Je me répète: il est fondé sur la présence de deux régions linguistiques distinctes, disposant chacune d'une homogénéité linguistique élevée, mais dont l'une est très minoritaire par rapport à l'autre. Selon le droit en vigueur, un ou une francophone qui n'est pas domicilié dans le Jura bernois est d'ores et déjà éligible et pourrait occuper un des six autres sièges au Conseil-exécutif. Toutes ces raisons font que le Conseil-exécutif vous invite à rejeter cette motion.

Hannes Zaugg-Graf, Uetendorf (glp), Vizepräsident. Wir kommen zur Abstimmung. Wer diese Motion annimmt, stimmt Ja, wer sie ablehnt, stimmt Nein.

Abstimmung

Der Grosse Rat beschliesst:

Ablehnung

Ja	15
Nein	125
Enthalten	6

Hannes Zaugg-Graf, Uetendorf (glp), Vizepräsident. Sie haben die Motion mit 125 Nein-Stimmen abgelehnt, gegen 15 Ja-Stimmen und 6 Enthaltungen.